

CONSEIL RHÉNAV – OBERRHEINRAT

SÉANCE PLÉNIÈRE / PLENARSITZUNG

lundi 29 juin 2020/Montag, 29. Juni 2020

10h00 / 10:00 Uhr

Gartenhalle an der Messe Karlsruhe, Festplatz 3

Ordre du jour / Tagesordnung

Début : 10h13

Fin : 12h04

O r d r e d u j o u r

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour..... p. 1

**2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée plénière du
20 décembre 2019** p. 7

3. Actualités: La coopération trinationale sous le signe de la COVID-19

Exposés:

Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est,
Présidente de la Conférence du Rhin supérieur
Bärbel SCHÄFER, Présidente du Regierungspräsidium de
Fribourg
Nora KRONIG ROMERO, Directrice adjointe, Office fédéral
de la santé publique (OFSP)

Discussion

Projet de résolution:

« Prendre en compte la réalité des régions frontalières en
cas de restrictions au passage des frontières »

Décision du bureau:
(24.04.2020)

« Coopération transfrontalière sur la covid-19 »
..... p. 8

4. Échange sur les prises de position reçues	p. 30
4.1. Résolutions du 20 décembre 2019	
4.2. Courrier commun CRS/CR sur les « Missing links »	
4.3. Décision du bureau du 24 avril 2020	
5. Exposé annulé (Titre : Mesures pour la préservation de la biodiversité dans le Rhin supérieur)	
6. Travaux et projets de résolutions du bureau	p. 33
<u>Projet de résolution:</u> « Intégrer l’approche transfrontalière dans la réflexion sur des mesures contre la perte de la biodiversité »	
<u>Projet de résolution:</u> « Mise en œuvre des objectifs de développement durable de l’ONU dans le Rhin supérieur	
<u>Décision du bureau:</u> « Mettre la durabilité en pratique: le Conseil Rhénan donne l’exemple » (24.04.2020).....	
7. Travaux et projets de résolutions des commissions	p. 35
7.1. Commission Agriculture - Environnement - Climat - Énergie	
7.2. Commission Transports - Aménagement du territoire - Entraide en cas de .. catastrophe	
7.3. Commission Économie – Marché du travail - Santé.....	
7.4. Commission Culture - Jeunesse - Formation - Sport.....	
8. Divers	
Rapport annuel 2019	p.43

Liste de présence

Bureau / Vorstand:

Josef Frey (Président)

Daniel Adrian, Rémi Bertrand, Marion Dammann, Claudine Ganter, Hanno Hurth, Theo Kautzmann, Andrea Elisabeth Knellwolf, Joachim Kößler, Frank Scherer, Christoph Schnaudigel, Wolfgang Schwarz.

Membres / Mitglieder:

Matthias Ackermann, Marco Agostini, Béa Bieber, Anita Biedert, Fritz Brechtel, Hans Büttiker, Marion Gentges, Christoph Hänggi, Kathrin Hasler, Martin Horn, Marianne Horny-Gonier, Toni Huber, Evelyne Isinger, Jürgen Keck, Brigitte Klinkert, Rüdiger Klos, Ute Leidig, Heinz Lerf, Frank Mentrup, Gabi Rolland, Barbara Saebel, Heike Scharfenberger, Alexander Schoch, Andrea Schwarz, Heinrich Ueberwasser, Huguette Zeller, Christian Zimmermann.

Intervenantes/Referentinnen:

Josiane Chevalier, Nora Kronig Romero, Bärbel Schäfer.

Administration/Verwaltung:

Stefan Böhm, Corinne Bourger, Rebecca Braun, Dieter Grünert, Christina Hof, Thorsten Kempermann, Lionel Kinderstuth, Christian Kleinert, Morgane Legrand, Dominique Lorette, Andrea Zechnall.

Invités/ Gäste:

Marc Mackowiak, Eddie Pradier, Frank Rotter, Klaus Schüle, Antonin Simler, Linda Stewart-Smith, Philippe Voiry.

Point 1
Ouverture et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Josef Frey, ouvre la séance à 10h13 et salue les personnes présentes, en particulier la préfète, Mme Josiane Chevalier ; la présidente du gouvernement de Fribourg, Mme Bärbel Schäfer ; et Mme Nora Kronig Romero, chef du service des affaires internationales et vice-directrice de l'Office fédéral suisse de la Santé.

Il évoque la situation actuelle en Allemagne et les réglementations en vigueur dues au coronavirus en ajoutant qu'il est heureux de ce que les échanges en personne soient à nouveau possibles après si longtemps et en dépit de la situation actuelle. Même si la configuration de la salle fait plutôt penser à une salle d'examen pour le bac, cette assemblée ne doit être vécue comme une situation d'examen, mais comme un moment de détente.

Depuis le début de la crise sanitaire aiguë à la mi-mars, bien des certitudes se sont envolées étant donné qu'il n'a été permis par ex. de franchir les frontières que pour des « motifs valables ». Cela a déstabilisé les citoyens dans leur quotidien. Pour la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur, ces derniers mois ont également été un grand défi à relever. En de telles périodes, la coopération transfrontalière prend une importance capitale puisqu'elle contribue aux capacités d'action des pays. C'est aussi la maxime qu'il s'efforce toujours de suivre en tant que président. Mais la solidarité trinationale du Rhin supérieur a, elle aussi, besoin d'être vécue. Les mois écoulés ont montré que dans la région du Rhin supérieur cela se vit bien et ensemble. Au cours des derniers mois, le Conseil Rhénan a fourni une contribution active au dénouement de la crise sanitaire en maintenant le contact transfrontalier entre les élus politiques de la région. En tant qu'instance proche des citoyens, le Conseil Rhénan constitue un maillon essentiel vers les populations des deux côtés du Rhin.

Dans les téléconférences à intervalles réguliers de la présidence de même que dans la réunion du bureau organisée de façon entièrement virtuelle fin avril, les sujets prépondérants avaient pu être discutés. Le Conseil Rhénan s'était employé en faveur de la suppression des obstacles bureaucratiques pour les travailleurs frontaliers qui nécessitaient entretemps jusqu'à quatre attestations pour avoir le droit de passer la frontière. Il n'avait pas manqué de critiquer sévèrement l'interdiction pour eux de faire des achats, laquelle a continué de subsister dans une partie la région du Rhin supérieur et il s'était prononcé à partir de la mi-mai pour une ouverture des frontières dans les meilleurs délais, quand la propagation du virus était devenu sensiblement la même dans l'ensemble de l'espace du Rhin supérieur. Cependant, la compétence en la matière reste au niveau national.

La gestion de la pandémie requiert une manière de réagir qui corresponde à l'évolution réelle de la propagation et non des réflexes nationaux. Les échanges mutuels et les bons contacts transfrontaliers semblent contribuer de façon décisive à un développement sûr en région frontalière, tant sur le plan personnel qu'économique, en particulier dans le Rhin supérieur. C'est pourquoi il faut tirer de cette crise les leçons qui s'imposent. À cet égard, trois questions fondamentales se sont posées, à savoir comment mieux réagir à l'avenir dans le cas d'une deuxième vague ou d'une nouvelle pandémie ; à quoi pourrait ressembler une prévention de pandémie ou une gestion de pandémie ; quel pourrait-être le rôle futur des états-majors de crise régionaux et transfrontaliers, dans lesquels tous les niveaux de gouvernance devraient être représentés. Il convient de travailler en commun avec tous les niveaux de gouvernance, afin de ne plus jamais permettre un choc brutal dans la réalité de la vie des régions frontalières, tel qu'il a eu lieu au cours des trois derniers mois.

Il demande à toutes les personnes présentes d'observer une minute de silence à la mémoire des membres du Conseil Rhénan décédés au cours des derniers mois et qui, dans leur travail, s'étaient consacrés intensément à la coopération trinationale dans le Rhin supérieur :

Jean-Marie Zoellé, maire de Saint-Louis et membre du Conseil Rhénan ; Alain Girny, président de Saint-Louis Agglomération; Pierre Meyer, ancien directeur de la Direction des relations internationales à la Région Alsace; Bernard Stalter, président de la Chambre des métiers et membre du Conseil régional du Grand Est.

(L'assistance se lève et se recueille en silence.)

Il remercie l'assistance. Il exprime ensuite sa satisfaction à l'idée des exposés et des débats de cette matinée et souhaite à toutes les personnes présentes une assemblée plénière réussie.

M. Frank Mentrup : Monsieur le président, cher Josha Frey, chers amis, chers collègues de la coopération trinationale du Rhin supérieur ! Nous sommes très fiers, et surtout, nous sommes d'autant plus fiers, après tant de mois passés à nous voir tout au plus sous forme de petites images sur l'écran, que la ville de Karlsruhe puisse être le premier hôte à nous accueillir pour cette première assemblée en personne. Certes, nous devons tous respecter les mesures de distanciation et il est recommandé de porter un masque de protection lorsqu'on marche dans les couloirs, mais c'est tout de même – en tout cas, c'est ainsi que je le vis pour ma part – un grand pas en avant vers la normalité de notre présence et de notre coopération qui retrouve son goût, sa saveur, ce qui permet de ressentir la réalité au lieu d'en voir seulement l'image. Je crois que c'est quelque chose de tout à fait naturel et même d'essentiel pour les êtres humains. C'est pourquoi je me réjouis d'autant plus de pouvoir vous saluer personnellement aujourd'hui, en mon nom et en celui des citoyens de la ville de Karlsruhe et, ce faisant, je pense pouvoir associer également le Landkreis.

Un maire fait toujours l'article de sa ville. Je pourrais vous parler beaucoup de ma ville, bien qu'elle n'ait que 305 ans – elle est donc relativement jeune pour une grande ville, mais devenue en ce laps de temps la plus grande ville du Rhin supérieur avec plus de 300 000 habitants – mais je me limiterai à deux faits qui ne sont pas sans lien avec

notre sujet d'aujourd'hui. Il y a cinq ans, nous avons fêté le 300^{ième} anniversaire de notre ville. Vous voyez, le défi consistant à résumer l'histoire de ma ville en quelques minutes et en quelques faits marquants ne date pas d'aujourd'hui.

Le premier concerne un événement important, à savoir l'acte de fondation de notre ville. Elle a été fondée le 17 juin 1715. Le souverain de l'époque, le margrave Karl Wilhelm de Durlach, avait décidé d'ériger une nouvelle ville dans cette plaine après qu'une partie de son château et de sa ville de Durlach avaient été détruits dans des conflits guerriers avec la France. Il avait décidé de se construire un château plus beau que le précédent. Ses voisins qui, selon certains historiens, le lui interdisaient, ne voulait pas lui mettre de terrain à disposition ; d'autres historiens prétendent qu'il voulait créer une certaine distance entre son épouse et lui pour pouvoir se dédier à ses nombreuses amours. Quoiqu'il en soit, il en aurait décidé au cours d'une excursion de chasse pendant laquelle il s'était endormi dans la forêt, il aurait vu en songe une ville extraordinaire au milieu des bois et l'aurait, de ce fait, appelée « Karlsruhe », ce qui signifie « le repos de Karl ». Le 17 juin 1715, il se rendit dans la forêt du nom de Hardtwald pour y poser la première pierre de sa ville.

Situation quelque peu paradoxale – qui se poursuit durant les 300 ans de l'histoire de la ville : il a quitté Durlach et fondé une nouvelle ville afin de pouvoir vivre en maître absolu loin de ses voisins et de son épouse et de forger son royaume à sa guise sans être dérangé. Il a ensuite placé son château au beau milieu et fait dessiner 32 avenues dans toutes les directions, telles des rayons, à partir de ce soleil central. Son ambition était d'être un roi-soleil à sa façon. C'est en tout cas ce que révèle le plan de sa ville.

Un idéal de monarque absolu d'un côté, mais la nécessité d'avoir de la population autour de lui, sans quoi une ville ne peut fonctionner l'ont conduit à édicter, le 24 septembre 1715, ce que l'on appelle une lettre de privilèges invitant tous les gens à venir habiter ici et à participer à la construction de sa ville. Il leur a accordé l'exemption de fiscalité, la liberté de religion – au sens d'autrefois – et leur a mis à disposition des terres et des matériaux de construction. Voilà donc une caractéristique essentielle de

l'histoire de notre ville : même en tant que souverain absolu, on ne peut faire bouger les choses si l'en n'envoie pas de messages positifs aux gens et si on ne les fait pas participer. Le processus de négociation entre, d'une part, les citoyens venus de partout en étant sûrs de leurs droits et, d'autre part, un monarque absolu qui avait en fait fondé sa ville pour être laissé tranquille par ses sujets est une sorte d'ambivalence, d'anachronisme que l'on retrouve ensuite dans toute l'histoire de notre ville. C'est aussi la raison pourquoi nous avons une société citadine qui est très sûre d'elle et qui n'hésite pas à se rendre à l'hôtel de ville ou au château selon le cas pour revendiquer ceci ou cela. Dans une certaine mesure, c'est typique de l'histoire de notre ville.

Le deuxième fait marquant sur ces 305 années d'histoire de la ville est celui-ci : la ville allait toujours bien quand les frontières vers la France étaient ouvertes et qu'il y avait des échanges réguliers de voyageurs, de marchandises, de biens culturels et économiques, bref de tout ; et la ville allait toujours mal quand elle devenait ville frontalière, quand les frontières se fermaient ; elle allait encore plus mal quand, par dessus-le-marché, des conflits armés éclataient avec la France, chose qui s'est répétée au cours de ces quelques trois cent années.

Les habitants ont, par conséquent, tiré deux grandes leçons de l'histoire de leur ville : il est bon de créer un équilibre judicieux entre la population et l'État ou le pouvoir central. En effet, seul cet équilibre entre les intérêts de part et d'autre, de nature à permettre aux deux côtés de se développer, donne toutes ses chances à une telle structure. Le deuxième message est le suivant : l'Europe est nécessaire, l'ouverture des frontières est nécessaire pour qu'en cet endroit de l'Europe les choses puissent prendre un bon cours. Ces deux sujets nous occupent également aujourd'hui, car au cours des mois passés, nous avons pu voir qu'il y a de nouveau eu un pouvoir souverain qui nous a dicté comment nous comporter dans les régions frontalières, qui nous a dicté ce que nous devons faire et ne pas faire, sans prendre de ménagements pour nos intérêts particuliers en tant que citoyens de régions frontalières ou d'une région transfrontalière.

Ce pouvoir souverain n'avait pas pour siège Strasbourg, ni Karlsruhe, ni Fribourg, mais il avait pour siège Paris, Berlin et peut-être aussi Berne. Il nous faut nous restructurer et faire bloc pour bien faire comprendre ceci : S'il existe des raisons sanitaires liées à une épidémie pour fermer les frontières, il est justifié de réduire pour une fois la libre circulation ; mais si sur le plan technique, ces raisons n'existent plus, il faut nous traiter comme nous nous sommes traités au sein de nos villes, des régions en Allemagne, en Suisse ou en France. Je veux dire qu'il va de soi que les familles doivent pouvoir rester unies, que l'on doit pouvoir se rendre à son travail et faire ses courses à proximité de chez soi. L'existence d'une frontière nationale au beau milieu de tout cela ne nous intéresse guère, en fait, sur le plan culturel. Il s'agit d'un état de conscience que nous devons rappeler à nos gouvernements nationaux.

(Applaudissements)

Et cela m'amène à mon deuxième point : une Europe sans frontières ouvertes, une Europe sans une compréhension commune pour la valeur des régions frontalières, une telle Europe n'existera jamais. Ce que cela peut vouloir dire, si nous perdons tout cela ? Nous venons de le vivre au cours des mois passés. C'est pourquoi, notre présence physique en ce jour n'est pas seulement un bel acte symbolique montrant que nous nous recentrons sur nos travaux en travaillant ensemble comme il se doit pour des humains (et pas sous forme de petites images sur nos écrans), mais c'est aussi, je crois, un beau symbole que de nous attaquer aujourd'hui précisément à ce sujet, afin de tirer de cette crise des idées et des revendications claires pour essayer de les déposer rapidement auprès de nos gouvernements nationaux de manière à être parés et à avoir d'autres réponses à ces défis en cas de seconde ou de troisième vague, autrement que nous ne l'avons été maintenant dans les derniers mois.

Dans ce sens, soyez chaleureusement bienvenus et que votre conférence soit un succès avec de bons résultats ! Je vous souhaite une bonne santé, beaucoup de bien et surtout : c'est pour l'Europe !

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey, remercie le maire de Karlsruhe, M. Mentrup pour ses paroles qui auront montré, une fois de plus, que M. Mentrup est un européen pur sang et qu'il possède bien de l'expérience à faire partager. Il rappelle que la ville de Karlsruhe s'était déclarée prête à accueillir de nombreux patients.

Pour notre collaboration future, il mise avant tout sur le travail du secrétariat franco-allemand à Kehl, issu du Traité d'Aix-la-Chapelle. Il espère qu'il pourra bientôt débiter ses travaux afin de combler d'éventuelles lacunes dans la communication.

Point 2

Adoption du procès-verbal de l'assemblée plénière du 20 décembre 2019

Le président, M. Josef Frey, constate qu'il n'y a pas eu de remarques sur le procès-verbal de la séance plénière du 20 décembre 2019.

Le procès-verbal de la séance plénière du 20 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Point 3

Actualités: La coopération trinationale sous le signe de la Covid-19

**Exposés: Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Présidente de la conférence du Rhin supérieur
Bärbel SCHÄFER, Présidente du Regierungspräsidium de Fribourg
Nora KRONIG ROMERO, Directrice adjointe, Office fédéral de la santé publique (OFSP)**

Discussion

Projet de résolution : « Prendre en compte la réalité des régions frontalières en cas de restrictions au passage des frontières »

Décision du bureau : « La coopération transfrontalière sous le signe de la Covid-19 » (24.04.2020)

Le président, M. Josef Frey : la pandémie de Covid-19 a lourdement marqué notre quotidien au cours des derniers mois et porté préjudice au calendrier des réunions du Conseil Rhénan. En dépit de cela, nous avons maintenu nos contacts grâce aux technologies numériques et une pléthore d'appels téléphoniques. La réunion du bureau du 24 avril n'a donc pas pu avoir lieu comme prévu à Karlsruhe, mais s'est tenue entièrement sous forme de conférence vidéo. En raison de cette situation hors de commun nous avons adopté à bref délai une résolution du bureau intitulée « La coopération transfrontalière sous le signe de la covid-19 » que vous avez trouvée dans vos documents de séance.

Dans cette décision, nous remercions tout d'abord le personnel médical pour son engagement et saluons la solidarité transfrontalière dans la région du Rhin supérieur qui s'est notamment manifestée par la prise en charge de patients des pays voisins. Mais nous attirons également l'attention sur les problèmes des régions frontalières, en parti-

culier ceux causés par les fermetures ou les restrictions aux frontières et touchant les travailleurs frontaliers. Pour notre Europe, cela a mis en évidence la nécessité impérieuse de disposer d'un plan épidémique qui soit effectivement transfrontalier, surtout dans l'éventualité d'une seconde vague ou d'une autre pandémie.

C'est pourquoi nous avons invité trois oratrices pour aujourd'hui. Je propose de donner la parole tout d'abord à Madame la Préfète Chevalier et la prie de bien vouloir nous faire son exposé. – Madame la Préfète, c'est à vous.

La préfète, Mme Josiane Chevalier : Monsieur le Maire de Karlsruhe, je tiens à vous remercier de nous accueillir dans votre ville, une ville qui est en plein développement comme on a pu le constater en circulant, avec ces travaux que vous venez de nous présenter. Ils sont de toute importance pour cette ville. Monsieur le Président du Conseil Rhénan, je vous remercie également pour vos mots de bienvenue.

Mesdames et Messieurs les délégués, je suis particulièrement heureuse de me retrouver aujourd'hui en présentiel à vos côtés. J'ai pris mes fonctions comme préfète début février et je dois dire que je suis arrivée à peu près en même temps que le virus pour gérer une crise inédite dans sa violence, dans sa forme. Une crise, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, qui nous a mis, nous aussi, les services de l'État, dans une forme de grande instabilité où les instructions évoluaient d'un jour à l'autre. Nous avons été confrontés à cette pandémie de covid-19 et nous le sommes toujours. Il faut le reconnaître, cette situation est très difficile pour tous. Mes premiers mois ont bien sûr été consacrés à la gestion de cette crise. Nos frontières ont été mises à rude épreuve. Il y avait beaucoup de mécontentement des deux côtés de la frontière. Vous le savez bien. Beaucoup n'ont pas compris la brutalité d'une décision après plus de soixante-dix ans d'engagement pour la paix et la solidarité en Europe, après la signature en 1975 des textes fondateurs de la coopération trinationale dans notre région. Donc, ces frontières fermées ont été vécues très difficilement. Mais il s'agissait de protéger nos territoires et nos populations.

Le temps de l'analyse et du bilan permet de dresser quelques constats. Nous pouvons tout d'abord mesurer le besoin de partage entre nos territoires, de partager nos retours d'expérience. En effet, nos espaces forment un ensemble sédimenté par une culture et un vivre ensemble ancien. Franchir les frontières librement n'a jamais présenté une acuité aussi forte que lorsque cela a été momentanément impossible. Le bilan de la crise permet ensuite de mesurer l'élan de coopération et d'entraide qui s'est manifesté très rapidement. C'est pourquoi je souhaite ici réitérer mes remerciements, mais aussi ceux du gouvernement vis-à-vis de tous nos partenaires allemands et suisses pour leur élan de générosité, par l'accueil dans leurs hôpitaux de patients français, de patients qui étaient dans un état très grave. Nous voulons le souligner encore une fois. Madame la Présidente du Haut-Rhin, je salue aussi votre propre implication pour aller chercher des places dans les pays voisins.

Sans cette main tendue, le bilan de la crise aurait certainement été encore plus lourd. Si l'on regarde ce triste bilan, la seule Alsace aura payé un lourd tribut avec plus de trois mille morts dans les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le bilan de cette crise permet enfin de mesurer la dynamique institutionnelle et informelle qui a permis de mettre en lumière une nouvelle fois les apports de la coopération européenne. Tous ces aspects ont été mis en lumière dans les résolutions de votre bureau du 24 avril dernier et ont constitué la colonne vertébrale des échanges entre les membres du comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur, que j'ai réunis le 26 mai dernier en visio-conférence. Cette analyse doit nous conduire à organiser notre coopération autour d'objectifs concrets, qui seuls permettent de mesurer ces apports auprès de nos concitoyens. Les sujets sont nombreux et constituent de véritables défis à relever ensemble, comme la crise l'a montré. Les objectifs de la coopération transfrontalière ont été récemment abordés au sommet intermédiaire de la Grande Région. Comme je l'indiquai : je souhaite insister sur la nécessité de renforcer la coopération sanitaire de manière très concrète.

Je dois rencontrer dès cette semaine la directrice de l'Agence régionale de santé à ce sujet pour jeter les bases de ce qui doit vous être proposé de manière très pragmatique.

Nous devons saisir cette crise pour donner un nouvel élan à notre coopération et investir de nouveaux domaines de travail : la recherche et l'innovation, la coopération hospitalière, la protection civile, voir comment nous avons chacun géré cette crise pour faire des retours d'expérience utiles. La mutualisation des expériences doit également être favorisée.

Les projets ne manquent pas, comme par ex. les échanges du groupe d'experts d'Épi-Rhin de la Conférence du Rhin supérieur qui doivent être encouragés et développés pour aborder de nouveaux champs de coopération et intensifier le partage entre les experts de nos trois pays. Je me réjouis que cela ait pu se réaliser par l'extension à la Sarre et au Luxembourg du protocole d'alerte sur les cas de covid transfrontaliers. TRISTAN est une plateforme dont la légitimité et les travaux sont largement reconnus entre nos trois délégations, et qui doit être soutenue. Nous devons favoriser les interactions entre les acteurs des différents bassins de coopération. La convention MOSAR pourrait par ex. être étendue à de nouvelles thématiques et à de nouveaux territoires si la demande est partagée. Cette convention a fait ses preuves.

Ces réflexions doivent nous inciter à travailler davantage, peut-être, en mode projet. Cette formule mériterait d'être développée rapidement entre les délégations de la Conférence du Rhin supérieur pour adapter son fonctionnement institutionnel aux conséquences de la crise. Nos délégations ont d'ailleurs retenu cette proposition dans les priorités de travail annuel de la CRS pour 2020. Cette formule permettrait de structurer notre action autour d'objectifs précis dans le cadre d'un calendrier qui pourrait être arrêté d'un accord commun et avec des moyens dédiés, pour l'économie partagée de temps et de ressources pour nos services.

En conclusion, ce n'est que si nous portons les préoccupations de nos concitoyens sur des sujets qui sont souvent identiques de part et d'autre de la frontière (mobilité, protection de l'environnement, développement des circuits courts, coopération sanitaire), que nous contribuerons à développer des solutions concrètes, que nous serons audibles. Je suis bien volontiers à votre écoute pour échanger sur ces services et sur ces sujets.

Peut-être aussi pourrions-nous imaginer des projets qui pourraient également être portés dans le cadre du plan de relance européen, en particulier dans le domaine de la santé.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey : Merci beaucoup, Madame la Préfète. – Je proposerais que nous entendions directement Madame la Présidente du Regierungspräsidium de Fribourg, Bärbel Schäfer. À la suite de quoi, nous entendrons Madame Kronig Romero. Et après ces trois oratrices, nous passerons à la discussion. – Vous en êtes d'accord.

Nous allons d'abord désinfecter le pupitre. C'est une procédure que nous connaissons déjà du Landtag de Bade-Wurtemberg. Je ne sais pas ce qu'il en est dans les instances communales et au Landtag de Rhénanie-Palatinat, mais cela va traverser la séance d'aujourd'hui comme un fil conducteur.

Madame Bärbel Schäfer, je vous en prie.

Madame Bärbel Schäfer : Monsieur le Président, merci beaucoup pour cette invitation – comme aussi pour toutes vos invitations régulières. Vous l'avez dit : je suis vraiment l'invitée régulière du Conseil Rhénan. Je crois que ces imbrications étroites de nos différentes instances est ce qui fait la grande force du Rhin supérieur ; elle a fait ses preuves durant cette crise. Vous connaissez peut-être cet adage des trois « c » : Dans une crise il faut connaître les gens compétents. Je crois que cela a été très important pour nous, dans cette région. Nous disposons tous de nos adresses email, de nos numéros de portables et nous pouvions nous tenir au courant de la manière la plus rapide, poser des questions et formuler des demandes.

Chers collègues, beaucoup de ces choses font déjà partie du passé depuis le début de cette crise en mars de cette année. Mais beaucoup de choses nous attendent aussi dans le futur ; car nous ne devons pas oublier (même si nous pouvons un peu respirer) que nous sommes, en fait, encore au beau milieu de la crise. Nous voyons ci et là à quelle vitesse les chiffres de la pandémie peuvent remonter. Il n'en est pas moins important de profiter de ce répit actuel pour tourner nos regards vers l'avant sur ce que nous avons l'intention d'atteindre ensemble à l'avenir dans cette situation commune. Je crois que, pour ce faire, il est très important que nous soyons honnêtes, que nous regardions de manière très critique et très ouverte ce qui s'est bien passé et ce qui ne s'est pas bien passé. Nous pouvons aussi faire cette prise de conscience à titre individuel, car il y a beaucoup de choses qui se sont vraiment très, très bien passées, qui ont montré à quel point nous sommes bien reliés et en mesure de nous soutenir mutuellement. Mais il s'est aussi passé beaucoup de choses dont nous avons cru (nous l'avons entendu à mainte reprise) qu'elles étaient dépassées une fois pour toutes, notamment des frontières fermées.

Ici dans la région du Rhin supérieur, nous ne savons que trop bien que le Rhin supérieur est une région modèle. Nous coopérons encore bien plus étroitement que d'autres régions frontalières ne le font. Je crois que c'est aussi pourquoi nous avons ressenti cette fermeture des frontières avec tant d'acuité : c'est bien parce que nous ne ressentions plus la frontière dans notre vie quotidienne. Elle ne jouait plus aucun rôle, en fait, avec 23 000 travailleurs frontaliers qui se rendent tous les jours de l'Alsace vers le pays de Bade pour y travailler ; et 37 000 personnes qui se rendent jour pour jour dans le Nord-Ouest de la Suisse ; au total, 100 000 personnes traversant jour pour jour une frontière qui, en fait, n'était plus tangible pour eux. Et nous ne parlons ici que des gens se déplaçant pour leur travail, sans compter le réseau dense des déplacements d'ordre privé ou touristique de nos sociétés.

Nous vivions et nous vivons encore dans l'esprit du Traité d'Aix-la-Chapelle, nous faisons avancer des projets majeurs : des projets d'infrastructures comme par ex. les liaisons Rastatt–Haguenau, Colmar–Fribourg. En ce qui concerne ces liaisons, chère Bri-

gitte Klinkert, nous avons encore tout juste réussi, ces derniers jours, à apposer les signatures pour une étude approfondie de faisabilité. Les études peuvent donc démarrer. Nous avons notre réseau trinational, le European Campus, les Écoles techniques qui coopèrent. C'est là notre quotidien. Nous avons mis beaucoup, beaucoup de projets INTERREG en chemin. On pourrait maintenant en rallonger la liste à loisir. Ici, en région frontalière, nous avons toujours profité d'une Europe qui mérite son nom et qui fonctionne : libre circulation, esprit d'unité, sentiment d'une appartenance commune. En fait, l'Europe a toujours été notre manière de vivre, notre réalité. Nous avons toujours senti les frontières comme étant des opportunités. Et d'un seul coup, ces frontières et ces régions frontalières sont devenues des risques manifestes.

Lors de la fermeture des frontières, la crise du coronavirus nous a confrontés (en tout cas, c'est ce qui a semblé chez nous) à des manières de procéder qui n'étaient pas concertées. Nous avons eu, par moments, des situations chaotiques à nos frontières. Nous avons senti qu'en fait, tout était lié et que si on touchait à un rouage, on provoquait l'effondrement de toute une série de constructions qui nous maintenaient jusque-là. Tout au début, nous avons encore eu une petite fenêtre temporelle et nous avons pu nous entendre à merveille par-dessus les frontières. Dans le cadre de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, le réseau d'experts Epi-Rhin a fait ses preuves. À partir de lui, nous avons pu obtenir très rapidement les informations nécessaires quand le rassemblement évangélique de 2000 participants de l'Église « La Porte Ouverte Chrétienne » près de Mulhouse avait causé une terrible pandémie dans la région de Mulhouse. Dans le cadre du suivi de la propagation des contaminations, il est vite apparu que des personnes de Suisse et d'Allemagne avaient également pris part à cette manifestation. Très vite, nous avons aussi reçu l'information selon laquelle il n'était plus possible d'en retracer la chaîne de contamination.

Ensuite, les choses se sont précipitées et nous avons eu connaissance, comme vous le savez, de la classification de l'ensemble de la Région Grand Est en zone à risque par l'Institut Robert Koch (RKI). Nous-mêmes, au Regierungspräsidium de Fribourg, nous n'avons appris la fermeture imminente des frontières – et c'est peut-être une constante

dans cette communication – que par nos centres d’entretien autoroutiers étant donné que la police fédérale leur avait passé commande des barrières. Avant que quiconque d’autre ne sache ce qui allait se passer, nous l’avons appris de cette façon-là. Aucune concertation n’était plus possible. Et c’est alors qu’il y a eu cette situation difficile pour les travailleurs frontaliers. De toute évidence – comme nous l’avons su après – il y avait eu davantage de concertation au niveau de Paris et de Berlin que nous ne l’avons su ici, dans la région. Nous ne pouvions plus communiquer, nous ne pouvions plus nous concerter. C’était vraiment très douloureux. Une chose nous est clairement apparue : cette manière nationale de voir les choses ne correspond pas aux besoins des régions frontalières.

On a vite essayé de régler la situation des travailleurs frontaliers d’un point de vue économique au moyen de réglementations dérogatoires. Mais – le président l’a dit – ce n’était plus viable pour les gens. Un travailleur frontalier qui se déplace entre la France et l’Allemagne avait vraiment besoin par moments de cinq attestations pour se rendre de Colmar à Fribourg. Nous avons des situations chaotiques aux frontières : les gens devaient faire de longs détours et supporter des embouteillages. Par moments, on ne pouvait même plus descendre des trains parce que les contrôles n’étaient plus possibles. Il y avait les interdictions de faire des achats – dont nous avons entendu parler –, mais de l’autre côté, des entrepreneurs qui avaient des chantiers en France ne pouvaient pas forcément poursuivre leurs travaux. Il y a eu une aversion récurrente : dans bien de cas, on ne voyait plus en son voisin un partenaire, mais un danger. Je crois que nous devons bien voir les choses en face et faire attention à ce que l’on ne réveille pas de vieux esprits.

Maintenant, les fermetures de frontières dans la situation où nous nous trouvons, avaient certainement aussi leur justification du point de vue de la protection contre la dissémination du virus. Mais, à mon avis, un autre point était absolument décisif. Je l’ai vécu très nettement en tant que présidente du Regierungspräsidium et j’en ai aussi tenu compte dans cette discussion. Il a été nécessaire de procéder à la fermeture des frontières du fait que nous avons des réglementations totalement différentes en matière de

confinement, parce que – et je vous parle très ouvertement – en France tout était plus ou moins fermé et qu'on ne pouvait plus que faire les courses essentielles tandis qu'à Fribourg et dans le Bade-Wurtemberg, même les magasins de bricolage étaient ouverts. C'est une différence énorme qui arrive tout simplement sans crier gare, mais qui, en réalité, n'a pas été facile à vivre.

C'est pourquoi je crois que nous devons examiner ces points en portant notre regard vers l'avenir pour dire que le Bund – et je veux dire par là Paris et Berlin et Berne de la même manière – doit mieux communiquer avec les régions frontalières. En temps de crise, les voies administratives habituelles passant de haut en bas et de bas en haut à partir des ministères ne fonctionnent tout simplement plus. Il est donc important de vivre l'esprit du Traité d'Aix-la-Chapelle dans ces moments-là. Bien sûr, nous devons arriver à mettre tout les intéressés dans le même bateau, mais les situations de crise ne sont pas le moment de faire des discours de façade : il faut être capable d'agir en étapes concrètes.

Parmi ce que j'ai vécu comme étant très positif, il y a eu tout d'abord ceci : dans le champ d'application du Traité d'Aix-la-Chapelle, il y a eu assez vite les conférences téléphoniques franco-allemandes. Elles ont eu lieu par la suite entre l'Allemagne et la Suisse également. C'était particulièrement important, parce que tous les niveaux étaient au téléphone. Il y avait au téléphone notre ministère fédéral de l'Intérieur en même temps que les gouvernements des Länder, que nous en tant que région et, plus tard aussi, le ministère de l'Intérieur à Paris. C'était important, parce que nous pouvions dire très vite, de la base au sommet, quels étaient les problèmes aux frontières pour les habitants tout en amenant déjà des solutions. Je crois qu'il est d'une importance capitale de conserver à tout prix ce genre de structures – qu'on les appelle des « cellules de crise transfrontalières » ou autres – pour notre usage.

Ce qui a également joué de façon décisive, c'est que nous nous connaissions tous – je l'ai dit –, que nous connaissions les personnes compétentes et que la confiance régnait entre nous. Il a ainsi été possible au Bade-Wurtemberg, à la Rhénanie-Palatinat au

Bade-Wurtemberg et à la Suisse du Nord-Ouest de pouvoir s'entraider mutuellement dans les meilleurs délais dans le cadre du transfert de patients, et de pouvoir le faire encore. Ce type de coopération a vraiment été l'expression de la bonne coopération entre voisins. Bien sûr, cela nous a fait du bien quand Jean Rottner et Brigitte Klinkert se sont exprimés ainsi : « Nous n'oublierons jamais cela. » Cela nous a vraiment fait du bien de pouvoir promouvoir cet esprit de solidarité en des temps difficiles. Ensuite, nous avons eu le 26 mai – et nous remercions chaleureusement la préfète, Mme Chevalier – une visio-conférence du Conseil Rhénan avec la Conférence du Rhin supérieur. À cette occasion, nous avons, d'après moi, pris des décisions importantes pour le réseau d'expérimentation Epi-Rhin afin d'être vraiment en mesure, à l'avenir, de mettre en place des chaînes d'information pour pouvoir nous informer de façon transfrontalière selon les mêmes normes, de procéder à un traçage régulier des contacts – tout en espérant qu'il n'y ait pas de seconde vague, mais pour le cas où – et pour que le délai imposé de sept jours soit le même de part et d'autre de la frontière.

Je suis vraiment reconnaissante de ce que nous ayons pu saisir, dans cette situation, l'opportunité de coopérer plus étroitement dans le domaine de la santé et dans celui de l'entraide en cas de catastrophes. Nous avons mis en route TRISAN il y a déjà longtemps, mais à mon avis, nous devrions faire preuve d'un peu plus de rapidité, d'un peu plus de sens concret en matière de santé. Je crois que, maintenant justement, nous serions bien avisés de regarder de plus près le domaine des soins intensifs et de la réanimation. En effet, nous avons de part et d'autre – cela ressort très clairement des entretiens avec les centres hospitaliers – des normes totalement différentes. Pour les hôpitaux et les cliniques qui accueillaient des patients, il a été très, très difficile de comprendre selon quelles normes et protocoles les patients avaient été traités en France pour pouvoir les adapter de façon correspondante. Nous devons vraiment harmoniser ces normes et mettre à profit le temps dont nous disposons en ce moment pour avoir des échanges concrets à ce sujet.

Mais – et ce sera le dernier point que je voudrais souligner – nous l'avons entendu : il nous faut aussi des marges de manœuvre au niveau régional si nous voulons nous op-

poser à de pareilles fermetures de frontières à l'avenir qui n'ont en fait guère de sens. Le but est de protéger les gens et non pas les nationalités. C'est aussi pourquoi il est important, à mon sens, qu'à l'avenir nous ayons davantage voix au chapitre dans ces histoires de confinement, de limitation des contacts dans notre région. En France, il était très, très clair – chez nous en Allemagne souvent aussi – que dans des régions où il y avait finalement un foyer infectieux les mêmes règles s'appliquaient que dans des régions où rien ne s'imposait. Je crois que dans des situations de crise de ce genre, dans des situations où il s'agit de prendre des décisions qui vont impacter la vie des gens, nous devons nous voir davantage comme une région et moins comme une nation.

Nous disposons d'un bon socle pour ce vivre-ensemble. Pas plus tard que la semaine dernière, lors de la réunion du comité de suivi, nous avons pu engager 8 M€ pour des projets concrets. Si mes estimations sont justes, sur le plan des finances et de l'économie, nous avons aussi de la marge pour de nouveaux projets que nous pouvons même faire inscrire encore au titre d'INTERREG V. Cela encourage tout naturellement à rajouter des projets sous le chapitre « Coopération dans le domaine de la santé ».

Cette année, nous pouvons jeter un regard rétrospectif sur 30 années d'étroite coopération transfrontalière au regard d'INTERREG avec des financements européens. Je crois que cela ne peut que renforcer notre assise et nous donner du courage pour surmonter ensemble des situations difficiles dans le futur.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey : Merci beaucoup, Madame Schäfer. – La confiance mutuelle est le meilleur socle pour une bonne gestion de crise. Nous l'avons appris au cours des derniers mois.

Je suis heureux de ce que nous ayons encore une scientifique parmi nous ce matin. – Je puis le dire ainsi, je pense, Madame Kronig Romero ? – En tout cas, je sais qu'elle s'occupe aussi de chiffres à l'Office fédéral suisse de la santé. Permettez-moi peut-être de faire brièvement une petite comparaison à partir des chiffres d'hier qui concernent le nombre de décès sur un million d'habitants. La Suisse compte environ deux fois plus de décès sur un million d'habitants que l'Allemagne ; la France enregistrait environ le double de la Suisse et la Belgique le double de la France. On voit que les situations sont différentes. Je suis curieux de voir ce que donnent les évaluations, notamment en Suisse et comment, dans la Suisse si hétérogène – proche de la Lombardie, mais aussi de l'Allemagne, avec des événements différents – on a géré cette situation.

Madame Kronig Romero, je vous en prie.

Madame Nora Kronig Romero : Monsieur le président, Madame la Préfète, Madame la Regierungspräsidentin, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, monsieur le Président, pour cette invitation. Je crois que madame la Regierungspräsidentin l'a dit : il est important que du côté des ministères on se rapproche de régions pour avoir des échanges. C'est la raison pour laquelle je suis encore plus honorée d'être ici aujourd'hui.

Je suis venue de Berne ce matin. Berne est également une ville qui doit son origine à des songes et à des animaux. C'est d'autant plus un honneur pour moi que d'être parmi vous en ce jour et je me réjouis d'entendre vos discussions.

Mesdames et Messieurs, la crise de la Covid-19 a montré une fois de plus et de manière impressionnante à quel point une coopération étroite entre pays voisins est une nécessité. Nous partageons, dans nos régions frontalières, un espace de vie commun. La pandémie ne s'est pas arrêtée aux frontières ; de même, la maîtrise de cette crise doit se faire ensemble et de manière transfrontalière. Nous avons un exemple illustrant l'étroite coopération entre nos pays dans les travailleurs frontaliers qui ont déjà été évo-

qués à plusieurs reprises ce matin. En dépit des mesures aux frontières, nous avons toujours su trouver des solutions communes pour permettre aux travailleurs frontaliers de continuer à se rendre à leur travail – nonobstant les difficultés que nous avons toutes constatés ensemble. Les régions frontalières sont des espaces de vie et de travail étroitement tissé de relations. Il s’agissait donc, cette fois, d’une condition essentielle à ce que des domaines d’importance systémique puissent continuer de fonctionner.

Au point culminant de la crise, la coopération transfrontalière a acquis une dimension particulière dont je voudrais dire quelques mots aujourd’hui. Fin mars, des demandes sont venues des régions frontalières françaises, durement touchées, concernant la prise en charge de patients atteints de covid-19. Ces premières demandes de France sont parvenues directement aux autorités de santé des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Dans un esprit de grande amitié et dans la tradition humanitaire de la Suisse, les deux cantons se sont déclarés prêts à accueillir des patients. Le premier patient fut transporté à Bâle le 23 mars. Ce n’était cependant pas la fin du processus, mais seulement le début. Par la suite, de nombreuses autres demandes nous sont parvenues. Au total, 52 patients de France ont été soignés dans 15 cantons, c’est-à-dire pas seulement dans les cantons en région frontalière, mais aussi dans des cantons situés à l’intérieur de la Suisse. Cette prise en charge de patients a constitué à bien des égards une expérience hors de commun. Hors de commun, tout d’abord et de toute évidence, en raison des circonstances. La pandémie de covid-19 nous a tous confrontés à des défis énormes et elle le fait toujours. La solidarité et la sollicitude que nous avons senties chez les cantons étaient également hors de commun alors que la situation en Suisse même était difficile.

Mais je voudrais maintenant passer à un troisième aspect hors de commun, à savoir le déroulement de la prise en charge des patients. La Suisse est un pays très fédéraliste et les cantons ont beaucoup de compétences. La santé est certainement un des secteurs-clés pour lesquels les cantons ont la compétence principale ou beaucoup de compétences. La situation fin mars de cette année était toutefois très difficile. Les can-

tons se voyaient confrontés à de grandes incertitudes. A ce moment-là, en Suisse, le cours que la pandémie allait prendre était tout sauf clair.

Sur la toile de fond de cet énorme défi, s'est produite une translation de certaines missions vers le plan national. S'appuyant sur la législation en matière d'épidémies, le Conseil fédéral a décrété ce qu'on appelle une « situation extraordinaire ». Cela entraîne des tâches supplémentaires à assumer au niveau fédéral, comme par ex. dans le domaine du monitoring, des acquisitions, des acquisitions transfrontalières. Au niveau de la prise en charge de patients, il y a également eu cette translation. Au début, les cantons eux-mêmes décidaient de la prise en charge de patients. En quelques jours seulement après les premières demandes, le Bund et les cantons décidaient de canaliser au niveau national les demandes de prise en charge de patients de l'étranger. Par la suite, l'Office fédéral de la santé publique a centralisé toutes les demandes. Il y a eu ensuite des discussions avec le Service de santé coordonné des armées et, bien sûr, avec les cantons, le rôle prépondérant étant celui du Service de santé coordonné des armées qui, dans le contexte de la pandémie de covid-19 a gardé la vue d'ensemble sur les capacités dans les hôpitaux. Nous pensons à ce moment-là que nous allons rapidement atteindre le degré de saturation des services de soins intensifs et de réanimation. Le but de ce processus était de pouvoir prendre rapidement des décisions bien étayées.

Mesdames et Messieurs, pour un pays fédéraliste tel que la Suisse, cette manière de procéder était inhabituelle. En revanche, sur la toile de fond de cette situation tendue et du besoin immense en coordination, la centralisation des demandes venant de l'étranger allait tout à fait dans le sens des parties prenantes. C'était là une base essentielle pour pouvoir décider vite et bien de la prise en charge de ces patients. L'administration fédérale avait aussi coopéré étroitement avec les ambassades françaises en Suisse. De ce fait, nous étions toujours informés des évolutions les plus récentes et nos partenaires français pouvaient s'adresser à service unique au lieu d'une pluralité. Malgré le rôle coordonnateur central du Bund, la décision finale revenait aux cantons et surtout aux hôpitaux dispensant les soins.

Dans l'ensemble, je peux constater que les expériences ont été positives ; du point de vue du déroulement du processus, cette manière de faire était cependant inhabituelle, mais elle a fait ses preuves dans ces circonstances hors de commun. Toutefois, ce qui est plus important, c'est ce que nous pouvons retenir au-delà de ce processus : il est réjouissant de constater que ce sont les excellentes relations entre nos deux pays qui ont permis de créer rapidement des structures d'accueil dans les régions frontalières. Je voudrais rendre hommage au travail des différentes autorités et institutions qui ont rendu cela possible. Je suis persuadée que ces expériences vont permettre à nos régions frontalières d'intensifier leurs échanges et d'améliorer leur coopération. J'emmène bien entendu votre remarque sur la question de savoir comment nous allons pouvoir coordonner tout cela pour ainsi dire sur l'axe vertical. Il s'agit certainement d'un aspect que nous devons encore discuter ensemble.

La mobilité des patients a été un élément central pour pouvoir protéger la santé de nos populations des deux côtés de la frontière. Dans les temps à venir, il sera particulièrement important de poursuivre cette étroite coopération. Nous allons également devoir réfléchir aux expériences positives que nous voudrions ancrer à long terme. Cette pandémie n'est pas encore vaincue. Il y a donc encore des domaines pour la coopération. Il faudrait par ex. assurer un traçage si possible sans failles par-delà la frontière. À cet égard, de nombreux États ont déjà développé ce qu'on appelle des applications de traçage. Ainsi, l'application SwissCovid est disponible depuis quelques jours. La question se pose maintenant de savoir si ces applications traversant les frontières sont interopérables. Dans ce contexte aussi, la poursuite d'une coopération étroite s'impose.

Mesdames et Messieurs, la crise de la covid-19 nous aura montré une chose, à savoir que nous ne pouvons et ne pourrions relever le défi présenté par des urgences sanitaires que si nous faisons tous bloc avec efficacité. Nous sommes prêts à élaborer des solutions pour affronter ces défis qui nous attendent, de concert avec les pays qui sont nos voisins et dans les régions frontalières. Les expériences recueillies au cours de la pandémie de covid-19 couleront dans ces réflexions. Je suis très curieuse de savoir quelles sont les leçons que nous allons tous tirer de nos expériences.

Et maintenant, je me réjouis à l'idée de la discussion animée qui va suivre.

Merci beaucoup à tous. C'est un plaisir particulier pour moi aujourd'hui de pouvoir saluer aujourd'hui mes collègues en chair et en os, nous avons beaucoup travaillé ensemble. C'est vraiment un grand plaisir pour moi. C'est aussi un réel plaisir de pouvoir voyager à nouveau, pas seulement pour le plaisir de traverser les frontières, mais aussi pour l'honneur de se voir en direct et échanger nos expériences, ici en personne.

Merci beaucoup pour votre attention.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey : Merci beaucoup, Madame Kronig Romero, pour vos paroles et pour votre appréciation.

J'ai entendu que nous avons quelques problèmes avec la traduction française. Nous essayons encore d'améliorer cela. Je vous prie d'avoir un peu de patience. Merci.

Je voudrais demander à Mme Knellwolf, en tant que représentante de la délégation suisse, de bien vouloir nous présenter brièvement le projet de résolution qui a été élaboré par le bureau. – Je vous en prie.

Madame Andrea Elisabeth Knellwolf : Merci beaucoup, Monsieur le Président. – Mesdames et Messieurs, pour moi aussi c'est une journée de joie, du fait que nous pouvons à nouveau nous rencontrer en personne. Mes préopinants ont déjà exprimé de manière très marquante toute l'importance de la coopération trinationale pour surmonter cette crise sanitaire dans le passé récent et à l'avenir, mais aussi que des améliorations sont encore tout à fait possibles en ce qui concerne la coordination par-dessus les frontières et la prise en compte des réalités de la vie dans ces espaces de vie fortement imbriqués que sont les régions frontalières. Ces points sont repris dans la résolution. Je

vous remercie de l'accueil positif que vous voudrez lui réserver et je remercie notamment la délégation française d'avoir ajouté un amendement avec lequel nous, la délégation suisse, sommes tout à fait d'accord. Je suppose que nos collègues allemands aussi approuveront volontiers la précision qui est apportée.

Dans cette résolution, nous demandons à nos gouvernement fédéraux, lors de la fermeture de frontières – peu en importent les raisons – de prendre davantage en considération à l'avenir les situations au niveau régional. Madame Schäfer l'a bien exprimé : il s'agit de protéger les gens et non les nationalités. Il nous faut plus de marges de manœuvre au niveau régional lorsqu'il s'agit de définir l'application de restrictions aux frontières, de restrictions au passage des frontières. La résolution prévoit qu'à l'avenir les régions frontalières se voient attribuer certaines compétences propres pour pouvoir régler les détails des régimes frontaliers. Elle demande aussi que les régions frontalières soient au moins entendues, que les gouvernements nationaux se mettent en contact étroit avec les exécutifs des régions frontalières et prennent compte des données effectives, telles qu'elles sont vécues sur place.

Je pense que la crise du coronavirus aura montré de manière très impressionnante comment nous nous ressentons, ici, dans notre unité, comment les frontières avaient de moins en moins de place dans nos têtes et même physiquement. C'est une très belle évolution. Je pense que le Rhin supérieur est une région d'exception, dans un certain sens aussi une région exemplaire, parce qu'au cours des dernières décennies un très grand travail, un travail couronné de succès a été accompli pour ne plus vivre les frontières comme des obstacles, pour ne plus les sentir, mais pour que nous, les habitants de cette région puissions la vivre pour ainsi dire en flux libre. Cela vaut tout autant pour l'économie et pour tous les domaines de l'existence.

Je serais très heureuse si nous pouvions adopter cette résolution aujourd'hui. Je pense qu'elle nous donne dans une certaine mesure le vent en poupe, ce souffle puissant dont a besoin le Traité d'Aix-la-Chapelle pour être mis en œuvre – en emmenant la Suisse, bien sûr – afin que nos trois pays puissent se souder encore davantage et que, dans les

crises futures, nos voies de communication soient tout simplement raccourcies, et que l'on pourra porter un regard plus attentif sur les réalités de notre vie pour en tenir compte.

Merci beaucoup.

Madame Claudine Ganter : Monsieur le Président, cette résolution qui nous est proposée aujourd'hui est importante. Je voudrais rapidement revenir sur ce dialogue qui s'était instauré au moment de cette crise sanitaire, comme vous l'avez dit à juste titre, Madame la Préfète, entre les collectivités françaises et nos voisins allemands, entre la Région et son président Jean Rottner, les présidents des départements, madame la préfète. Tous ces canaux d'échange ont permis la mise en place de ces importants transferts sanitaires qui nous étaient absolument indispensables. Merci à vous tous, amis allemands, amis suisses. L'Allemagne qui ne se limite pas seulement à nos trois Länder voisins puisque nos malades sont allés jusqu'à Bonn et Berlin. La Suisse, pareil : cela n'a pas juste été le canton de Bâle, comme vous l'avez souligné. Mais aussi remercier nos amis tchèques, autrichiens, luxembourgeois. Nous avons pu voir là ce véritable esprit européen et cette solidarité. La Région a rapidement travaillé dès le 12 mars dernier dans le cadre d'une cellule de crise avec les autorités allemandes, ceci dans le tandem diplomatique entre le président de Région et madame la préfète.

Comme le suggère cette résolution : continuons, transformons cette cellule de crise pour en faire un véritable outil, appuyons-nous aussi sur le Comité de coopération transfrontalière, ouvrons encore plus ce dialogue absolument nécessaire avec toutes les autorités organisatrices, que ce soit de santé, d'économie ou de recherche, sachons vraiment anticiper nos besoins et, surtout, soyons concrets et pragmatiques, car c'est ce que nos concitoyens nous demandent, c'est ce que nous devons faire. Donc, continuons à réfléchir pour le bien de tous. Nous adhérons donc fortement à cette résolution.

Merci à vous tous.

Madame Brigitte Klinkert : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant de faire un commentaire sur la résolution, je voudrais juste vous dire que je suis vraiment très heureuse de participer, ce matin, à cette réunion plénière du Conseil Rhénan. Je sens de nouveau battre le cœur de l'Europe ici. Cela me fait vraiment chaud au cœur. Merci à nos voisins dans les villes et les communes du Bade-Wurtemberg, de la Suisse et du Jura qui nous ont beaucoup soutenus. Nous pouvons vraiment dire qu'ici, la solidarité a sauvé des vies.

J'en viens maintenant à la résolution et à la proposition d'amendement du projet de résolution. Tout d'abord : la fermeture des frontières est quelque chose qui ne devrait plus jamais arriver. La crise nous a montré les limites d'une gestion centralisée des frontières dans notre bassin de vie du Rhin supérieur. Je souhaiterais que la conférence inter-gouvernementale devienne plus active dans ce sens. Globalement, je souhaiterais bien que nous, les acteurs locaux, soyons plus consultés et impliqués dans de telles situations.

Je proposerais qu'au paragraphe 3, on ne dise pas :

...constate que la fermeture abrupte des frontières ...

Je proposerais plutôt une expression plus forte telle que *... déplore que...*

Monsieur le Président j'estime, et je suis sûre que vous partagez mon avis, que le Conseil Rhénan pourrait s'emparer de la coopération dans le domaine sanitaire dans une future résolution. Dans le Rhin supérieur, nous avons besoin d'une coopération transfrontalière médico-sociale structurée – pas seulement en temps de crise, mais aussi dans le quotidien de nos concitoyens. Nous vivons ici dans un espace unique, où la mobilité des patients, des soignants doit être fluide entre nos pays. Cela doit se faire en s'appuyant sur les initiatives existantes comme TRISTAN.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Christian Zimmermann (*Une partie de l'intervention de l'orateur n'était pas audible, car son micro s'était débranché*) : Monsieur le Président, cette crise sanitaire a montré les lacunes qui subsistent encore dans la coopération de nos services étatiques. C'est juste.

... que nous puissions réagir de manière effective à la prochaine crise. Nous avons eu un confinement en Allemagne et en France. Ce confinement n'a pas été réalisé de la même manière des deux côtés du Rhin. Grâce aux capacités des hôpitaux en Suisse et en Allemagne, de nombreux patients d'Alsace ont pu être transférés vers l'Allemagne et la Suisse. C'est une action qui, indépendamment de la couleur politique, (le ministre-président du Bade-Wurtemberg, M. Kretschmann, l'a souligné, comme vous aussi, Monsieur le Président du Conseil Rhénan, sans oublier le ministre de l'Intérieur du Bade-Wurtemberg, M. Thomas Strobl) a été menée de manière totalement transparente. Les collègues allemands et suisses ont soutenu la France en cela.

M'adressant à la préfète de la Région Grand Est, je puis dire : nous avons bien coopéré à cet égard. Peut-être quelques exemples : il n'y avait pas assez de masques de protection faciale (Qu'a-t-on fait dans la Région Grand Est ?), il n'y avait pas assez de tests pour les personnes atteintes du coronavirus, ensuite on a souvent manqué de respirateurs ; au niveau local, en Alsace, on manquait de respirateurs.

Il y a plus de deux mois, j'ai envoyé un courrier à la Région Grand Est. J'en attends toujours la réponse. Cette manière d'improviser, cet amateurisme est indescriptible. Il y a tout de même eu quatre fois plus de morts en France qu'en Allemagne. Mais nous avons bien sûr constaté qu'il en allait de vies humaines. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de protéger notre population d'une nouvelle situation de ce genre.

Je vous remercie de votre attention.

Le président, M. Josef Frey : Merci beaucoup. – je sais qu'il y a eu des problèmes avec la traduction simultanée. Nous en tirons l'enseignement qu'il faut brancher son microphone pour que les interprètes nous entendent. – Je crois que M. Ackermann a demandé la parole puis M. Klos.

M. Matthias Ackermann : Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole. Je suis Matthias Ackermann, du Landkreis Südliche Weinstraße. – Permettez-moi peut-être de relever un point que la Regierungspräsidentin, Madame Schäfer avait souligné, les termes-clés en étant « communication » et « dans une crise, connaître les gens compétents ». Nous parlons ici du niveau administratif.

Je pense qu'une des leçons à tirer de la pandémie de covid-19 doit être que nous encourageons les gens de nos régions à se rencontrer encore plus que de par le passé, car c'est là que se déroule la vraie vie – si je puis m'exprimer ainsi. Dans le passé, nous avons déjà plus d'une fois discuté de ce sujet des petits projets INTERREG au Conseil Rhénan. C'est un système qu'il faut simplifier en tout état de cause. Nous devons parvenir à établir davantage de contacts entre nos citoyens, des contacts durables reposant sur un large socle. Sinon des événements analogues, tels qu'ils se sont, hélas, produits pourraient bien se répéter. Je suis loin d'être un pessimiste. D'un autre côté, durant cette phase, je me suis souvent posé la question de savoir quelle sera l'épaisseur de la fine couche de glace sur laquelle nous nous mouvrons si une pandémie de ce genre fait (certes pas de façon exagérée, mais tout de même ci et là) que des ressentiments surgissent comme c'était le cas. Il est donc d'autant plus important de réussir à promouvoir les liens entre les habitants de nos régions, et ce, de manière bien plus intensive.

Cela commence par la langue. La communication, le droit de participation, la promotion des langues dans les écoles maternelles, dans les écoles sont de toute importance. C'est une priorité à placer, cela devrait être une leçon pour nous. Nous en parlons très

souvent, mais nous devons faire notre autocritique et nous interroger si, au bout du compte, nous réalisons toujours ce que nous voulons en nous dotant des moyens financiers qu'il faut.

Merci beaucoup.

Monsieur Rüdiger Klos : Merci beaucoup pour cette résolution. Elle va dans la bonne direction. Le principe de subsidiarité – un principe très efficace – y est également cité.

Je voulais attirer votre attention sur le point 3. Il ne faudrait pas laisser dans la formulation une petite brèche sujette à interprétation. Il est dit au point 3 :

Les relations de couple et familiales non formalisées, les locataires de jardin, les propriétaires de chevaux ou de maisons de vacances et plus globalement les fermetures de points de passage entraînant de grands détours en sont des exemples.

Cela se comprend de soi-même. Je me demande simplement – si l'on veut mettre l'accent sur les dames, donc employer le féminin (*nb : la version allemande emploie le terme « propriétaire » uniquement au féminin*), s'il est judicieux de choisir le féminin pour ce mot alors que, dans ce qui précède, on parle de « relations de couple et familiales non formalisées ». Cela pourrait être mal compris eu égard à certaines, comment dirais-je, plaisanteries sans malice sur les dames, les chevaux et autres. Si on veut mettre le féminin, je conseillerais vivement de choisir un autre terme (en allemand).

Merci.

Le président, M. Josef Frey : Monsieur Klos, merci beaucoup pour cette remarque. Nous sommes toujours contents quand quelqu'un pense à la question du genre, surtout moi en tant que propriétaire de chevaux. Je proposerais que l'on emploie les deux formes, le féminin et le masculin. Alors, ce sera bien.

Par ailleurs, j'ai là encore – s'il n'y a plus de demandes de prise de parole – la proposition de Madame Klinkert qui demande que l'on remplace « constate que » par « déplore que » pour introduire un renforcement, un jugement de valeur. Y a-t-il des objections à cette proposition ? – Des abstentions ? – Et contre la proposition, au point 3, de mettre les deux formes, le masculin et le féminin ? – Pas d'objection non plus. Tout est donc adopté ainsi.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, cette année, nous continuons de nous adresser dans nos résolutions au niveau transfrontalier, à savoir l'Assemblée parlementaire franco-allemande, le Comité de coopération transfrontalière et la Conférence du Rhin supérieur. Bien sûr, la Conférence du Rhin supérieur était toujours incluse, mais maintenant le Comité de coopération transfrontalière et son bureau à Kehl recevront également cette résolution avec une demande de prise de position.

Avez-vous encore quelque chose de votre côté ? Si tel n'est pas le cas, je propose que nous passions au **point 4** :

Point 4

4. Échange sur les prises de position reçues

4.1. Résolutions du 20 décembre 2019

4.2. Courrier commun CR/CRS sur les « Missing links »

4.3. Décision du bureau du 24 avril 2020

Le président, M. Josef Frey rappelle que les prises de position sur les résolutions de l'assemblée plénière du 20 décembre 2019 se trouvent dans les documents de séance.

Le courrier sur les « Missing links » peut également être discuté avec les rapports des commissions. Il remercie le département du Bas-Rhin pour sa prise de position qui a été reçue la semaine dernière. La traduction de cette prise de position sera prête sous peu.

L'observation se poursuit sur l'évolution de la question « Simplification de la procédure concernant le formulaire A1 en région frontalière ». La présidente du Landtag de Bade-Wurtemberg, Mme Muhterem Aras, et lui-même s'efforcent constamment d'aborder cette question au sein du Comité des régions et de presser pour une solution.

Au mois d'avril, il a reçu un courrier du ministère fédéral de l'environnement dans lequel on fait savoir qu'une étude est en train d'être réalisée sur la question du traitement ou de l'élimination des déchets dans le site de stockage de Stocamine et qu'il est prévu qu'elle soit conclue en juin. C'est un sujet qu'il ne faut pas perdre de vue, afin de continuer à travailler, après la conclusion de cette étude, sur la résolution adoptée il y a un an, surtout du point de vue de la protection nécessaire et durable de la nappe phréatique du Rhin supérieur.

Madame Brigitte Klinkert : J'aurais un mot à dire sur les « Missing links », si vous le permettez. Je regrette cette prise de position concernant la ligne ferroviaire Colmar-Freiburg, puisque cette ligne a tout d'un caractère européen et mènera même à la construction d'un pont sur le Rhin, le seul pont ferroviaire qui n'ait pas été reconstruit depuis la guerre. Donc, un aspect symbolique fort de l'amitié franco-allemande. Cette ligne est, et je parle sous le contrôle de Mme la préfète de région, le premier élément concret dans le projet de territoire de l'après-Fessenheim, puisque sans mobilité on n'arrivera pas à relever ce grand défi. Elle relie aussi deux villes au fort dynamisme économique. Après la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, ce serait un projet important. Vous savez certainement que ce projet est inscrit au Traité d'Aix-la-Chapelle.

Monsieur Christoph Schnaudigel : Je voulais d'abord m'exprimer tout à l'heure. Mais nous sommes, bien sûr, entièrement d'accord avec vous pour dire que cette prise de position est très insatisfaisante du point de vue allemand. C'est un exemple de plus qui montre que la pensée est très centraliste et que l'on n'est pas disposé à prendre en compte les particularités que nous constatons ici en matière de coopération transfronta-

lière et que nous vivons dans le quotidien de nos besoins en transports. Mais nous ne nous relâcherons pas sur ce sujet. Il manque encore la prise de position de la partie française. Avec la Conférence du Rhin supérieur et Mme Schäfer, nous avons décidé de ne pas laisser ce sujet s'évaporer, même en cette période un peu difficile, mais que nous allons le remettre à l'ordre du jour de notre réunion de commission au mois d'octobre. Je peux déjà vous promettre que nous allons faire une relance.

Nous serions très heureux si nous pouvions obtenir une prise de position française d'ici octobre. Elle nous permettrait de reprendre contact avec Berlin pour ranimer la discussion sur ce sujet. Car cette seule prise de position de la partie allemande est tout sauf satisfaisante.

Merci.

Le président, M. Josef Frey fait remarquer que c'est un signal de plus qui montre qu'il va falloir redoubler d'efforts pour abattre ces résistances si l'on veut que ce travail trans-frontalier aboutisse.

Madame Claudine Ganter (Problèmes de son pour la traduction simultanée): ... nous n'avons pas reçu de prise position directe de la part du gouvernement français ...

Monsieur Christoph Schnaudigel : Madame Ganter, si c'est pour obtenir une réponse positive de la partie française, nous sommes prêts à attendre encore quelques semaines. Merci beaucoup.

Point 6

Travaux et projets de résolutions du bureau

Projet de résolution : « Intégrer l'approche transfrontalière dans la réflexion sur les mesures contre la perte de la biodiversité »

Projet de résolution : « Mise en œuvre des critères de développement durable de l'ONU dans le Rhin supérieur »

Décision du bureau : « Mettre la durabilité en pratique : le Conseil Rhénan donne l'exemple »
(24.04.2020)

Le président, M. Josef Frey, fait savoir que lors de sa réunion du 24 avril, le bureau a pris deux décisions. Il s'agit, d'une part, de la décision du bureau « La coopération transfrontalière sous le signe de la covid-19 » et, d'autre part, d'une décision plus tournée vers l'intérieur intitulée « Pratiquer la durabilité : le Conseil Rhénan donne l'exemple. » Actuellement, le Conseil Rhénan est en train de vérifier s'il peut être à la hauteur de cette mission de durabilité dans des conditions qui se sont durcies. La décision traite avant tout de la manière de placer les manifestations du Conseil Rhénan sous le signe de la durabilité et d'adapter ses méthodes de travail de façon correspondante.

En raison de la situation exceptionnelle que nous vivons, les réunions des commissions n'ont pas pu avoir lieu au cours du premier semestre. Le bureau a donc élaboré deux projets de résolutions choisis dans les priorités thématiques du Conseil Rhénan pour 2020.

Le projet de résolution « Intégrer l'approche transfrontalière dans la réflexion sur les mesures contre la perte de la biodiversité » est consacrée au sujet de la « biodiversité dans la région du Rhin supérieur », en particulier à la biodiversité du Rhin même. Les

stratégies existantes ont été saluées. On compte parmi elles le Programme intégré du Rhin et les programmes de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin. Du fait de différents facteurs comme par ex. l'utilisation des surfaces ou la dégradation de la qualité des habitats causées par de nombreuses espèces invasives, on constate une perte générale de biodiversité dans le bassin du Rhin supérieur. Le projet de résolution contient, par conséquent, des recommandations pour agir contre cette perte de diversité biologique. On y cite entre autres des recommandations pour réduire l'utilisation des surfaces, protéger et maintenir les habitats variés, examiner le développement ultérieur de la zone Ramsar Rhin supérieur/Oberrhein, réduire l'utilisation de pesticides et promouvoir l'agriculture biologique. En outre, la commission Agriculture - Environnement - Climat - Énergie sera mandatée pour soutenir le développement ultérieur de la stratégie européenne sur la biodiversité et poursuivre son travail sur ces sujets à l'aide de cette résolution. Le 24. avril, le bureau a pris la décision de demander également une prise de position à ce sujet à la commission Agriculture - Environnement - Climat – Énergie. Celle-ci lui est parvenue la semaine passée.

Le Conseil Rhénan adopte la résolution « Intégrer l'approche transfrontalière dans la réflexion sur les mesures contre la perte de la biodiversité » et renvoie le projet de résolution à la commission Agriculture - Environnement - Climat – Énergie.

Le président, M. Josef Frey avise le projet de résolution soumis, intitulé « Mise en œuvre des critères de développement durable de l'ONU dans le Rhin supérieur » en expliquant que ce projet sert reconnaître et à soutenir les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Ceux-ci méritent d'être inclus comme principes directeurs transversaux dans les travaux du Conseil Rhénan et examinée, en particulier, quant à leurs implications transfrontalières. Toutes les commissions sont invitées à participer à cet égard. Dans le même contexte, il est également envisagé de soutenir le Pacte Vert pour l'Europe qui fait actuellement l'objet de discussions au sein de l'UE, comme aussi la garantie des droits sociaux de la population dans la région du Rhin supérieur. Beaucoup oublient que les objectifs de développement durable de l'ONU trai-

tent aussi des aspects sociaux comme étant un pilier majeur du développement durable. Dans le sillage de la crise sanitaire et du déclin économique qui s'annonce, ces deux points sont absolument d'actualité.

Le Conseil Rhénan adopte la résolution « Mise en œuvre des critères de développement durable de l'ONU dans le Rhin supérieur ».

Point 7

Travaux et projets de résolutions des commissions

- 7.1. Commission Agriculture - Environnement - Climat - Énergie**
- 7.2. Commission Transports - Aménagement du territoire - Entraide en cas de catastrophes**
- 7.3. Commission Économie - Marché du travail - Santé**
- 7.4. Commission Culture - Jeunesse - Formation - Sport**

Le président, M. Josef Frey : Je demanderais aux présidents des commissions de bien vouloir nous faire leur rapport l'un après l'autre en nous disant quels sont leurs projets d'avenir et comment ils se sont efforcés, au cours des trois mois passés, de travailler dans leurs domaines respectifs.

Monsieur Adrian, vous avez la parole. C'est à vous.

Point 7.1.

Commission Agriculture – Environnement – Climat – Énergie

Monsieur Daniel Adrian : Merci beaucoup. – Je me permets de me lever. Je suis un peu caché. (*Problèmes de son pour la traduction simultanée*) – Merci beaucoup de me donner la parole, Monsieur le Président. – Tout d'abord, chers collègues, je voudrais vous dire que je suis très content d'être de pouvoir être présent ici aujourd'hui et de

vous voir et en bonne santé. Ce n'était pas toujours évident. Merci aussi, Monsieur le Président, d'avoir énuméré tout à l'heure, ici à Karlsruhe, tous les décès, notamment M. Zoellé, le maire de Saint-Louis ; car cela ne nous a pas laissés indifférents.

La commission voulait se rencontrer au printemps de 2020. Nous avons l'intention de faire cette réunion au Centre trinational de l'environnement (TRUZ) à Weil. C'était un endroit rêvé pour réunir la commission. Nous le ferons je pense, je l'espère, au mois d'octobre.

Au sein de la commission Agriculture - Environnement - Climat - Énergie, il est question naturellement de l'avenir de la politique agricole commune (PAC). Pour la France, pour la Suisse, pour l'Allemagne, il s'agit de ... Madame la Préfète, l'application des règles n'est pas la même partout, malgré l'existence de réglementations européennes. Il y a des différences. Mais il est serait important pour nous dans le même bassin d'avoir à peu près les mêmes conditions dans nos domaines. Notre commission pourra certainement présenter des propositions de son côté. Les agriculteurs, surtout les jeunes agriculteurs, ne peuvent travailler exactement de la même manière d'un côté du Rhin comme de l'autre.

Avec nos collègues, nous voulons vous soumettre quelques propositions ... [il cite quelques exemples.] ..., qu'il s'agit d'appliquer très rapidement. ... Il en va de l'avenir de cette agriculture, mais aussi de celui de la biodiversité, Mesdames et Messieurs. Nous avons vu à travers la crise que nous venons de traverser ô combien il est important d'avoir une production locale et une coopération. Pour pouvoir acheter les meilleurs produits alimentaires, nous avons besoin de la coopération transfrontalière.

Je vous remercie de votre attention.

Point 7.4.
Commission Culture – Jeunesse – Formation– Sport

Monsieur Wolfgang Schwarz : Monsieur le Président, chers collègues, je suis heureux, moi aussi, que nous puissions à nouveau nous voir face à face et nous parler de vive voix. Ce n'est pas facile du tout en ce moment avec la pandémie du coronavirus. De la même façon, il est difficile actuellement de travailler dans les commissions ; car il est très, très difficile de travailler sur certains sujets si l'on ne peut pas se voir en personne. Je rappellerai simplement notre dernière réunion de commission en présence. C'était le 15 avril 2019. Naturellement, c'est très dommage d'en arriver à un tel écart temporel. Une réunion avait d'abord été prévue pour septembre 2019, puis reportée au 19 novembre 2019. Malheureusement, beaucoup de nos membres ne pouvaient pas prendre part à cette réunion en présence, de sorte que nous avons dû l'annuler aussi. La réunion suivante avait ensuite été fixée 23 mars 2020. Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi cette réunion en présence n'avait pas pu avoir lieu.

L'ordre du jour de notre commission est donc déjà déterminé depuis fort longtemps. Nous travaillons actuellement – je crois que les deux points que je vais citer ne pourraient pas être plus d'actualité qu'en cette époque de pandémie – à la reconnaissance mutuelle des diplômes entre les pays. Nous avons déjà un intervenant sur ce sujet qui pourra nous en parler et nous dire aussi, éventuellement, comment poursuivre notre travail en la matière.

Mon point suivant est le développement transfrontalier du sport dans le Rhin supérieur. Ce sujet concerne moins les manifestations sportives que les grands projets (qu'il s'agisse de la construction d'équipements sportifs ou récréatifs à caractère sportif), soient planifiés ensemble dans la mesure du possible et localisés de telle manière que tous les pays puissent en profiter.

Bien sûr, nous nous sommes également penchés sur la question de l'intelligence artificielle. En l'état de la situation, nous nous sommes adressés à tous les ministères de Rhénanie-Palatinat, ou allons encore le faire, afin qu'ils nous disent comment l'intelligence artificielle est traitée actuellement dans les différents secteurs et quel est l'état d'avancement de la question. Nous proposons à nos amis de Suisse, de la Région

Grand Est et du Bade-Wurtemberg d'en faire autant, ce qui nous permettra de rassembler les éléments et de voir quels sont nos points communs et quelles sont les différences sur lesquelles nous pourrions travailler ensemble.

Par ailleurs, en tant que président de cette commission, mais aussi de député au Landtag de Rhénanie-Palatinat, j'ai été saisi d'un projet, d'une demande de financement transversal de l'enseignement du français et de l'allemand dans le Rhin supérieur. C'est une demande qui fait actuellement l'objet d'un examen en Rhénanie-Palatinat. Mais je peux vous dire que ce même sujet, avec un contenu similaire, a déjà fait l'objet d'une motion du parti AfD au Landtag de Rhénanie-Palatinat. En réponse à cette motion, le ministre compétent a pris position. La tendance semble indiquer que la Rhénanie-Palatinat ne suivra probablement pas étant donné que cet appel à un financement transversal détermine déjà un montant fixe. Évidemment, ce ne saurait être le but de la chose.

Voilà, en peu de mots, le rapport d'actualité de notre commission. Si vous avez des suggestions que nous pourrions reprendre, nous vous en sommes, bien entendu, reconnaissants. Mais tout autant pour des idées sur la façon de procéder au tri des différents aspects, qui seront les bienvenues.

Merci beaucoup.

Point 7.3 Commission Économie - Marché du travail - Santé

Madame Andrea Elisabeth Knellwolf : Monsieur le Président, notre commission non plus n'a pas pu se réunir à cause du coronavirus. Notre réunion était initialement prévue au mois d'avril. Un sondage auprès des membres de notre commission a révélé qu'une réunion avant les vacances d'été, avant l'automne, n'était pas envisagée, parce que l'implication dans les événements du quotidien et de la crise était si profonde qu'on

avait tout simplement besoin d’avoir la tête libre et le temps de pouvoir s’occuper de ces situations bien réelles d’urgence existentielle. Nous sommes en train de planifier notre prochaine réunion. Mon idée serait de pouvoir nous réunir en septembre ou en octobre. Nous allons bientôt procéder à la recherche d’une date.

Les sujets sont, bien sûr, multiples. La commission Économie - Marché du travail - Santé a été confrontée à beaucoup de questionnements pendant le dénouement de la crise. Il s’agit de travailler sur ce qui a bien fonctionné, sur ce qui n’a pas bien fonctionné, de dégager les expériences et de voir les propositions d’amélioration qui peuvent en découler. Je ne pense pas que nous allons manquer de travail. Je me réjouis beaucoup à la perspective d’y travailler ensemble avec vous, dès qu’une accalmie se sera installée et que nous aurons repris nos forces et notre énergie pour pouvoir nous consacrer à un travail prospectif sur ces sujets.

Merci beaucoup.

7.2. Commission Transports – Aménagement du territoire – Entraide en cas de catastrophe

M. Christoph Schnaudigel : La commission Transports - Aménagement du territoire - Entraide en cas de catastrophe n’a pas pu se réunir non plus. Nous avions une date pour le 27 mars. Naturellement, pour les raisons qui sont bien connues, nous ne l’avons pas maintenue. Mais nous avons déjà une date pour notre prochaine réunion, à savoir le 2 octobre. Il nous reste encore à éclaircir la question du lieu, mais je suis fermement déterminé à réaliser cette réunion – en l’état d’aujourd’hui – de manière analogue. Je ne veux pas de visio-conférence. C’est quelque chose que l’on peut faire dans certains cas, mais je pense que si nous avons des sujets importants à discuter ensemble, nous devrions nous rencontrer en personne. Nous tiendrons cette réunion. Nous essayerons de rattraper un peu ce que nous avons dû laisser tomber la fois passée.

Nous avons l'intention de nous faire entretenir sur l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire dans l'espace du Rhin supérieur, donc sur le tronçon Karlsruhe-Bâle. Quand je vois toutefois que l'aménagement à quatre voies doit se terminer en l'année 2035, je pars de l'idée que nous avons encore suffisamment de temps pour nous faire entretenir sur ce sujet à l'occasion d'une ou de plusieurs réunions de commission. Cela vaut de manière analogue pour la suite à donner pour le tunnel de Rastatt.

Le concept de transports publics transfrontaliers projeté entre la Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg, la Sarre et la Région Grand Est sera naturellement d'intérêt pour nous. Une commande de nouveau matériel roulant est en cours actuellement et une demande au titre d'INTERREG a été faite. Notre commission va également se pencher sur ce sujet.

Ensuite, nous avons encore pris à l'ordre du jour – sur demande de notre collègue Scherer – le sujet des « Liaisons transfrontalières en bus dans le Rhin supérieur ». Il existe à cet égard un programme de financement du Land de Bade-Wurtemberg sur les lignes de Regiobus. C'est un sujet que nous allons également traiter lors de notre prochaine réunion de commission.

Quant au sujet des « Missing links », j'ai déjà exprimé ma position tout à l'heure. Peut-être pourrions-nous recevoir une prise de position de la partie française d'ici le 2 octobre, produire une réaction et la faire parvenir à la partie allemande pour la relancer.

Il y a un sujet sur lequel nous n'avons pas encore abouti, c'est celui des éco-vignettes. Les deux parties nous ont fait savoir qu'elles concordaient avec notre résolution. Du côté allemand – le ministère d'État du Bade-Wurtemberg –, on nous a suggéré de lancer une initiative au niveau du Conseil fédéral (*Bundesratsinitiative*) afin de régler la question de la reconnaissance des éco-vignettes au niveau fédéral. Le ministère d'État a fait suivre cette idée au ministère des Transports du Bade-Wurtemberg. Pour nous, cela fait toujours un peu sonner la sonnette d'alarme quand un ministère transfère un dossier à un autre ministère. Il va certainement falloir que nous les relançons pour de-

mander où en est l'affaire, parce que nous ne voulons pas seulement une décision positive dans les réponses à notre résolution, nous disant que c'est une affaire importante, mais nous voulons aussi une application concrète pour qu'ici, au Conseil Rhénan, nous obtenions également la reconnaissance mutuelle.

Voilà notre programme pour notre prochaine réunion le 2 octobre.

Merci beaucoup.

Discussion

Monsieur Rüdiger Klos : J'aurais une question. On m'a fait savoir qu'après l'accident ferroviaire sur le tronçon nord-sud, la partie française aurait demandé aux conducteurs de train non seulement de connaître la ligne en question, mais aussi de posséder la langue française. Je l'avais déjà évoqué. Dispose-t-on entretemps de nouvelles informations à ce sujet ?

M. Christoph Schnaudigel : Les exigences de part et d'autre ne sont effectivement pas les mêmes. C'est exact. Les conducteurs de poids-lourds ne sont pas des conducteurs de locomotives. Dans le cas des conducteurs de train, les exigences sont plus élevées – et concernent aussi les langues. Nous nous occupons également de ce sujet. Il fait partie d'un sujet plus grand appelé « Suppression des obstacles transfrontaliers ». Il est cependant exact qu'ils doivent actuellement posséder des connaissances dans la langue du pays voisin pour pouvoir exercer comme conducteur de train. Cela complique les transports redondants. S'il se produit un accident de ce type, ils ne pourront pas tous traverser sur le territoire français.

M. Klaus Schüle : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais faire trois remarques sur ces quatre rapports.

Premièrement : me référant à ce que M. Schnaudigel a dit, encore une fois un très grand merci pour ce qu'il évoquait tout à l'heure et sa détermination à ce que nous ne cédions pas à propos du RTE–T. Il y avait eu, dans le passé, une réflexion pour savoir si, dans le cadre de l'Union Européenne, il serait possible de parvenir à un programme spécial sur les « Missing links ». Mais au vu de la situation actuelle, cela semble encore plus difficile pour l'instant. Il est donc de toute importance que nous ne relâchions pas nos efforts en la matière.

Dans ce contexte, je ne voudrais pas manquer d'exprimer également et chaleureusement ma reconnaissance sur quelque chose que Brigitte Klinkert et Madame Schäfer ont déjà évoqué tout à l'heure. Si tout est mûr maintenant pour la signature et que 3,5 M€ vont être dépensés pour un étude approfondie de faisabilité sur la liaison Colmar-Fribourg, c'est une reconnaissance claire. Ce projet a toujours eu le soutien indubitable du Conseil Rhénan, de vous tous, et inversement. Je veux simplement le remarquer avec reconnaissance à cet endroit. Cela montre comment on peut se renvoyer la balle et c'est aussi ainsi, je pense, que nous pourrons avancer avec succès pour la liaison Haguenau-Rastatt.

Deuxièmement : sur le sujet des éco-vignettes, nous disposons des réflexions du comité d'experts Climat et Énergie de la Conférence du Rhin supérieur et du professeur Kopf de Rhénanie-Palatinat, pour savoir comment effectuer le rapprochement des éco-vignettes. Je n'ai aucun doute là-dessus.

Troisièmement : Je suis heureux de ce que Monsieur Schwarz ait évoqué le sujet de la « Formation professionnelle transfrontalière ». Il y eu récemment une prise de contact – Madame Isinger est aussi parmi nous – de la partie française. Nous devons maintenant faire de même pour le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat et nous activer en la

matière ou peut-être nous activer encore davantage, car nous savons que ce programme se termine en automne, en septembre de cette année. Il nous faut, si possible, un programme de suite. Cela tient à ce qu'en France il y a eu une restructuration dans ce domaine. Je pense donc qu'il est de la plus haute importance que nous suivions ce point précis ensemble et de très près en regardant si, dans les mois à venir, nous pouvons obtenir une possibilité pragmatique de continuer dans ce domaine, tout en nous renvoyant mutuellement les balles comme cela a très bien été fait ici.

Merci beaucoup.

Point 8 Divers

Rapport annuel 2019

Le président, M. Josef Frey appelle le rapport d'activité du Conseil Rhénan pour l'année 2019 qui a été distribué en séance.

Mme Claudine Ganter : Vous avez le document sous les yeux. Très rapidement, peut-être : je voudrais remercier l'ensemble des participants et ceux qui ont contribué à établir ce rapport, remercier tous nos collaborateurs ainsi que le Conseil Rhénan pour leur soutien tout au long de l'année dans ce travail.

L'IA était vraiment un sujet important de l'année, cela continue, vous l'avez dit. La Région Grand Est se positionne fortement sur ce sujet, au sein du Conseil Rhénan, mais aussi avec nos autres partenaires transfrontaliers. Une séquence importante va se dérouler dans quelques jours à Fribourg. Pour revenir au rapport, je voudrais souligner le développement de la communication du Conseil Rhénan. Nous étions un petit peu absents des réseaux, absents de la Presse : cela a été une des premières missions de notre activité au bureau et de notre secrétariat permanent, de notre coordinateur. Il y a

là tout un travail de communication que nous devons faire. Cela fait partie de notre mission. Si l'on n'en parle pas, le citoyen n'est pas au courant.

Merci, Monsieur Kleinert, vous avez été très actif puisque nous sommes déjà sur Twitter, le fil d'actualité fonctionne.

Voilà, c'était tout. J'espère que nous pourrions prendre connaissance de ce rapport et je me réjouis déjà à l'idée du rapport 2020 qui sera certainement tout aussi conséquent.

Merci beaucoup.

Le président, M. Josef Frey remercie Mme Ganter et remarque que la réunion d'aujourd'hui aura montré qu'une coopération transfrontalière efficace ne peut fonctionner que si le législatif et l'exécutif coopèrent à même niveau. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut se repasser les meilleures balles et finalement marquer des buts.

Le renforcement du système de santé pourrait se faire à titre d'essai en menant un échange d'expériences ouvert sur les mois passés, sans tabous et en recueillant des propositions d'amélioration dans le respect mutuel. Le but suprême, indépendamment des nationalités, doit être la protection de l'être humain.

Les patients transférés depuis l'étranger et soignés en Allemagne ont été évoqués. Il n'est pas exclu de devoir un jour soigner des patients allemands en France ou en Suisse. Une telle attitude peut être requise au quotidien et peut ou doit se retrouver dans des situations de pandémie. Cette attitude doit être adoptée en fonction de l'évolution de la pandémie et non de celle des frontières nationales. En Allemagne, on s'y exerce actuellement étant donné qu'une zone à risques a surgi dans un autre Land ; et il se pose maintenant la question de savoir comment traiter les personnes qui viennent de cette zone en Rhénanie du Nord-Westphalie et qui veulent se rendre dans le Bade-Wurtemberg. Ces interrogations sont nouvelles, mais doivent trouver des réponses. Elles auraient d'ailleurs déjà dû trouver des réponses.

Il s'attend à ce que, au vu de la perspective transfrontalière de ces questions, certains États-membres cessent de bloquer le « European Cross-Border Mechanism » discuté dans l'UE. Ce mécanisme donne la possibilité aux régions transfrontalières de créer leurs propres fondements juridiques, applicables sur le plan transfrontalier, sans forcément faire participer le niveau national. Ainsi par exemple, le pragmatisme suisse pourrait trouver à s'appliquer en partie dans l'ensemble Rhin supérieur. C'est avec satisfaction qu'il note la disponibilité des cantons à coopérer, qui s'est améliorée après que l'intérêt d'une centralisation des demandes en lits d'hôpitaux ait été compris. Dans une telle situation, c'est sagesse.

Il remercie tous ceux qui ont rendu cette séance possible, à commencer par M. Kleinert du secrétariat permanent, M. Böhm de l'administration du Landtag de Bade-Wurtemberg ainsi que tous les participants et aussi les interprètes qui, dans cette situation, doivent également respecter de nouvelles consignes.

Il invite les membres à une réception debout et lève la séance à 12h14.

(Applaudissements)

-.-.-.-